



Annule a cdi que j'ai signé

Par **moiiiiiii**, le **10/06/2015 à 11:32**

Bonjour

J'ai signé un CDI chez o2 le 3 juin 2015 pour 10septembre 2015, Je voulais savoir si je peux annulé mon contrat sans avoir de problème.

Car dans le contrat c'est écrit "Le présent contrat est conclu à compter du 06/07/2015, à 15h30, date d'embauche du salarié par la société.

Cet engagement est conclu sous réserve d'une période d'essai de 2moins,renouvelable une fois par accord des parties pour une nouvelle période de 2moins.

Je voudrais annulé ce contrat car j'ai trouvé un autre travaille.

Merci de répondre en plus vite

Par **moisse**, le **10/06/2015 à 11:37**

Bonjour,

Vous pouvez surtout contacter votre ex-futur employeur et lui exposer la situation. Plus vite cela sera fait, et moins vous risquez des problèmes.

[citation]Merci de répondre en plus vite
[/citation]

Au moins vous ne manquez pas d'air, je suis bénévole et pas à votre disposition. Si vous voulez d'autres avis plus rapides, vous contactez un ou plusieurs avocats.